

AMNESTY INTERNATIONAL

Index AI : NWS 11/42/91 - ÉFAI

NOUVELLES HEBDOMADAIRES

Informations à l'attention du public

5 NOVEMBRE 1991

DJIBOUTI.

Le rapport d'Amnesty International : réaction du gouvernement

(Index AI : AFR 23/WU 03/91)

Le gouvernement de Djibouti a répondu aujourd'hui (mardi 5 novembre 1991) à un rapport d'Amnesty International, qui condamne le recours à la torture dans ce pays, en niant que cette violation des droits de l'homme était une pratique généralisée.

Cette réponse est parvenue à l'Organisation un jour avant la publication d'un rapport appelant le gouvernement djiboutien à instaurer des garanties efficaces contre la torture et d'autres violations des droits de l'homme perpétrées à Djibouti.

Le ministre de la Justice, Ougoureh Hassan Ibrahim, a nié le caractère systématique de cette pratique et a déclaré qu'Amnesty International avait recueilli des informations sans en vérifier la véracité.

Le rapport de l'Organisation se fonde sur des enquêtes menées sur le terrain et sur des examens médicaux pratiqués à Djibouti ; il montre que la torture est une pratique répandue, en dépit de l'existence de certaines garanties juridiques qui se sont révélées inadéquates pour y remédier. Amnesty International invite le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre définitivement un terme à la torture.

L'Organisation se félicite des déclarations du ministre, qui envisage la possibilité d'introduire certaines réformes législatives recommandées dans le rapport. Amnesty International demande que celles-ci soient adoptées sans délai et que la République de Djibouti ratifie le plus rapidement possible les instruments africains et internationaux relatifs aux droits de l'homme.

La réponse du gouvernement djiboutien est parvenue à l'Organisation après qu'elle lui eut adressé un mémorandum. Ce texte avait été rédigé à l'issue d'une visite d'Amnesty International dans ce pays en avril 1991 et soumis au président de la République de Djibouti en septembre 1991. La réponse du gouvernement est arrivée trop tard pour être incluse dans le rapport de l'Organisation publié le mercredi 6 novembre, qui inclut le mémorandum